

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix sept, le dix sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Vincent PELLETIER ; Catherine REAULT ; Laurence LEROUX ; Thierry MAZILLE ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Martine RITTER

Procurations : Jean-Marc BELLEVILLE à Thierry MAZILLE ; Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Jean-Paul BELLIN à Frédéric GEROMIN

Absents : Stéphane MASTROPIETRO ; Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 octobre 2017

Séance ouverte à 20 h

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Mme Christelle DEROUET en date du mois de mai 2017.

Le conseiller suivant sur la liste REVEL-AVANCE lors des élections de 2014 ne pouvant, pour des raisons professionnelles, intégrer le conseil municipal, il a été demandé à Mme Martine RITTER de rejoindre le conseil municipal, ce qu'elle a accepté et ce, à compter du 1er septembre 2017.

Monsieur le Maire expose ensuite au conseil que M. Thierry MAZILLE a démissionné de ses fonctions d'adjoint pour des raisons personnelles, mais souhaite rester conseiller municipal ; le Préfet a accepté sa démission de ses fonctions d'adjoint en date du 10 octobre 2017.

Il est donc procédé à l'élection du 3ème adjoint, Madame Sandrine GAYET devenant de fait la 2ème adjointe.

Seule Mme Céline BERNIGAUD se présente.

Suffrages obtenus : 10 voix – 3 blancs

M. le Maire propose de nommer un 4ème adjoint. M. Vincent PELLETIER se présente.

Suffrages obtenus : 10 voix – 3 blancs

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	Conditions de cession des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes LE GRESIVAUDAN	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0
2	Délibération budgétaire modificative du budget principal 2017 n° 2	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0

La séance est levée à 20h45

Secrétaire de séance,

